

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de SNCF Réseau

NUMERO 139 – 15 MAI 2019

Le bulletin officiel de SNCF Réseau comporte les textes réglementaires émis par l'établissement public.  
Toute demande de consultation des actes et documents liés à ces actes doit être adressée à :  
SNCF Réseau – 15/17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001  
93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

DocuSigned by:

*L'HER Sébastien*

A750416D2FA644D...



<b>SOMMAIRE</b>		<b>PAGE</b>
<b>1</b>	<b>Avis de délibérations du conseil d'administration</b> Séance du 24 avril 2019	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Décisions portant délégation de pouvoirs</b> Décision du 1 <sup>er</sup> mars 2019 portant délégation de pouvoirs au directeur général délégué ingénierie et maîtrise d'ouvrage	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Contrats et marchés</b> Avis de signature d'une convention de transfert de gestion portant sur les parcelles comprises entre les PK 236.000 et 243.000 de la ligne n° 500 000, de la gare de Château la Vallière à Le Tanchet sur la commune de Lublé	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Documentation d'exploitation ferroviaire</b> Documentation d'exploitation ferroviaire établie par SNCF Réseau – avril 2019	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>Décisions de fermeture de sections de ligne du réseau ferré national</b> Fermeture de la section de ligne du réseau ferré national comprise entre les pk 0.582 et 46.200 de l'ancienne ligne n° 432 000 d'Alençon à Domfront Fermeture de la section de ligne du réseau ferré national comprise entre les pk 301.379 et 304.500 de l'ancienne ligne n° 458 000 de Laval à Gennes Longuefuyes Fermeture de la section de ligne du réseau ferré national comprise entre les pk 84.430 et 86.300 de l'ancienne ligne n° 248 000 de Compiègne à Roye-Faubourg-Saint-Gilles	<b>4</b>
<b>6</b>	<b>Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire</b> Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 <sup>er</sup> et le 31 décembre 2018 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 <sup>er</sup> et le 15 mai 2019	<b>5</b>
<b>7</b>	<b>Avis de publications au Journal Officiel</b> Publications du mois d'avril 2019	<b>6</b>

## 1 Avis de délibérations du conseil d'administration

Séance du 24 avril 2019

Lors de la séance du 24 avril 2019, le Conseil d'administration de SNCF Réseau, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

- AUTORISATION, suite à l'avis favorable de la Commission des marchés du 11 avril 2019, de l'attribution du marché de travaux ferroviaires (voies, caténares, métallerie) relatif au projet EOLE, prolongement RER à l'ouest, au groupement conjoint des entreprises TSO (mandataire) / EIFFAGE / TSO CATENAIRES / SAGES RAIL pour un montant initial de 144 466 436 euros, aux conditions économiques de janvier 2019.

- DECISION de fermeture de la section, comprise entre les PK 341.481 et 408.179, d'une longueur de 66.698 kilomètres, de Comentry à Moulins de la voie n° 705000 de Montluçon à Moulins (Allier) étant précisé que son emprise est maintenue dans le domaine public de SNCF Réseau.

*Les délibérations en texte intégral sont communicables dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, en écrivant à SNCF Réseau, 15/17 rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001 - 93418 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX.*

## 2 Décisions portant délégation de pouvoirs

Décision du 1er mars 2019 portant délégation de pouvoirs au directeur général délégué ingénierie et maîtrise d'ouvrage

Le Président de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-26,  
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau, notamment son article 39,  
Vu le référentiel RRG 21035 portant organisation générale de SNCF Réseau,  
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Décide de déléguer au directeur général délégué ingénierie et maîtrise d'ouvrage les pouvoirs suivants :

Pouvoir de représentation

**Article 1<sup>er</sup>** : Représenter SNCF Réseau au conseil d'administration de l'Association des Grands Utilisateurs de Réseaux Radio d'Exploitation (AGURRE) et formuler, dans ce cadre, toutes propositions, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, donner et refuser tous quitus ou approbations.

Conditions générales

**Article 2** : Le délégataire peut donner mandat à l'un de ses collaborateurs pour le représenter.

**Article 3** : La présente délégation est exercée dans les conditions suivantes :

- les pouvoirs sont délégués dans le cadre des attributions du délégataire et dans le respect des budgets accordés, des procédures, y compris en matière de gouvernance, et des règlements en vigueur dans l'entreprise ;
- le délégataire use de son pouvoir hiérarchique afin que soit assuré de façon effective le respect des prescriptions définies et mises en œuvre par lui ;
- le délégataire rend compte au président de l'utilisation faite de la présente délégation.

Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> mars 2019  
SIGNÉ : Le président de SNCF Réseau  
Patrick JEANTET

## 3 Contrats et marchés

Avis de signature d'une convention de transfert de gestion portant sur les parcelles comprises entre les PK 236.000 et 243.000 de la ligne n° 500 000, de la gare de Château la Vallière à Le Tanchet sur la commune de Lublé

SNCF Réseau a conclu, le 29 mars 2019, une convention ayant pour objet de transférer la gestion de la dépendance domaniale publique (située entre les PK 236,000 et 243,000 de la ligne n° 500 000, de la gare de Château la Vallière à Le Tanchet, commune de Lublé) dont il est le propriétaire, avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, conformément au code général de la propriété des personnes publiques.

*Convention disponible, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.*

## 4 Documentation d'exploitation ferroviaire

Documentation d'exploitation ferroviaire établie par SNCF Réseau – avril 2019

Ajouts au 30 avril 2019

Est portée à la connaissance du public la liste des textes ajoutés entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 30 avril 2019 à la documentation d'exploitation ferroviaire établie par SNCF Réseau en application de l'article 10 du décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire :

Titre du document	Référence infrastructure	Référence ARCOLE	Version	Date de version	Date de début d'application
Prescriptions concernant l'utilisation du dispositif d'avertissement sonore d'un engin moteur	RFN-IG-SE 02 D-00-n°008	DST-EXP-DOCEX-0190482	1	19/03/2019	09/06/2019

*Ces documents sont disponibles dans leur version intégrale sur demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU - CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX*

**Modifications au 30 avril 2019**

Est portée à la connaissance du public la liste des textes modifiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 30 avril 2019 de la documentation d'exploitation ferroviaire établie par SNCF Réseau en application de l'article 10 du décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire :

Titre du document	Référence infrastructure	Référence ARCOLE	Version	Date de version	Date de début d'application
Utilisation des Fiches de Détournement	RFN-IG-SE 02 D-00-n°006	DST-EXP-DOCEX-0124674	2	07/03/2019	09/06/2019

Ces documents sont disponibles dans leur version intégrale sur demande à SNCF Réseau, 15 /17 rue Jean-Philippe RAMEAU - CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

## 5 Décisions de fermeture de sections de ligne du réseau ferré national

### Fermeture de la section de ligne du réseau ferré national comprise entre les pk 0.582 et 46.200 de l'ancienne ligne n° 432 000 d'Alençon à Domfront

#### Le Conseil d'administration de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-23 ;  
Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;  
Vu la décision du Conseil d'administration de SNCF Réseau du 22 février 2018 décidant la fermeture de la section comprise entre les PK 0+589 et 46,200 ;  
Considérant qu'une erreur matérielle est intervenue dans l'identification du PK de départ de la ligne d'Alençon à Domfront,  
Et après en avoir délibéré,

#### Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de la décision du Conseil d'administration de SNCF Réseau du 22 février 2018 visée ci-dessus est rectifié comme suit :

« La section, comprise entre les PK 0+582 et 46+200, d'Alençon à Couterne de l'ancienne ligne n° 432 000 d'Alençon à Domfront est fermée. »

**Article 2** : La présente décision, immédiatement exécutoire, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Alençon et au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site Internet (<http://www.sncf-reseau.fr>).

Fait à La Plaine Saint-Denis, le 22 février 2019  
SIGNE : Le président du conseil d'administration  
Patrick JEANTET

### Fermeture de la section de ligne du réseau ferré national comprise entre les pk 301.379 et 304.500 de l'ancienne ligne n° 458 000 de Laval à Gennes Longuefuyes

#### Le Conseil d'administration de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-23 ;  
Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;  
Considérant l'autorisation du ministre chargé des transports, en date du 19 décembre 2018, de fermeture de la section, comprise entre les PK 301+379 et 304+500, d'une longueur de 3,121 kilomètres, de Laval à Bonchamp-les-Laval de l'ancienne ligne n° 458 000 de Laval à Gennes Longuefuyes ;  
Et après en avoir délibéré,

#### Décide :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La section, comprise entre les PK 301+379 et 304+500, de Laval à Bonchamp-les-Laval de l'ancienne ligne n° 458 000 de Laval à Gennes Longuefuyes est fermée.

**Article 2** : La présente décision, immédiatement exécutoire, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne et au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site Internet (<http://www.sncf-reseau.fr>).

Fait à La Plaine Saint-Denis, le 22 février 2019  
SIGNE : Le président du conseil d'administration  
Patrick JEANTET

## Fermeture de la section de ligne du réseau ferré national comprise entre les pk 84.430 et 86.300 de l'ancienne ligne n° 248 000 de Compiègne à Roye-Faubourg-Saint-Gilles

### Le Conseil d'administration de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-23 ;

Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Considérant l'autorisation du ministre chargé des transports, en date du 19 décembre 2018, de fermeture de la section, comprise entre les PK 84+430 et 86+300, d'une longueur de 1,870 kilomètre, de l'ancienne ligne n° 248 000 de Compiègne à Roye-Faubourg-Saint-Gilles ;  
Et après en avoir délibéré,

### Décide :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La section, comprise entre les PK 84+430 et 86+300, de l'ancienne ligne n° 248 000 de Compiègne à Roye-Faubourg-Saint-Gilles est fermée.

**ARTICLE 2** : La présente décision, immédiatement exécutoire, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Beauvais et au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site Internet (<http://www.sncf-reseau.fr>).

Fait à La Plaine Saint-Denis, le 22 février 2019  
SIGNE : Le président du conseil d'administration  
Patrick JEANTET

## 6 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire

### Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre 2018

Est portée à la connaissance du public, la décision de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 31 décembre 2019 : Le terrain bâti sis à Valenciennes (59), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
59606	Chemin des Alliés	C	280	307
59606	Chemin des Alliés	C	283	1 480
59606	Chemin des Alliés	C	287	7 399
TOTAL				9 186

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture du NORD.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

### Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1<sup>er</sup> et le 15 mai 2019

Est portée à la connaissance du public, la décision de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 13 mai 2019 : Le terrain situé à Saint-Ouen (93), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
Saint-Ouen 93400	33-35 rue de Clichy	I	40	113

Le volume ayant pour assiette la parcelle cadastrale définie dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales terrain d'assiette		Nature du bien	Emprise au sol (m <sup>2</sup> )	Base	Sommet
		Section	Numéro				
Saint-Ouen 93400	33-35 rue de Clichy	I	50a	Volume 1.01	6078	Sans limite	19.15
				Volume 1.02	1750		19.15
				Volume 1.03	2927	19.38	29.39
				Volume 1.04	6078	29.39	29.62
						Sans limite	

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de SEINE-SAINT-DENIS.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

## 7 Avis de publications au Journal Officiel

### Publications du mois d'avril 2019

- J.O. du 2 avril 2019 : Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes
- J.O. du 6 avril 2019 : Arrêté du 15 mars 2019 portant nomination à la vice-présidence de la commission ferroviaire d'aptitude
- J.O. du 7 avril 2019 : Décision n° 2019/64/NCEUD FERROVIAIRE LYONNAIS LONG TERME du 3 avril 2019 relative aux projets des aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais
- J.O. du 26 avril 2019 : Décret n° 2019-366 du 25 avril 2019 relatif au bénéfice de la garantie d'emploi en cas de changement d'employeur au sein de la branche ferroviaire pour les salariés régis par le statut mentionné à l'article L. 2101-2 du code des transports
- J.O. du 27 avril 2019 : Arrêté du 18 avril 2019 portant octroi d'une licence d'entreprise ferroviaire à la société Trackfer
- J.O. du 28 avril 2019 : Arrêté du 24 avril 2019 portant abrogation d'un arrêté portant octroi d'une licence d'entreprise ferroviaire